

SOMMAIRE

Actualité Ecophyto	1
Actualité réglementaire	2
Actualité cultures	2
Résultats essais	3
Infos parasites	4

Actualité Ecophyto

Usages en ZNA

Le 3 septembre 2010, un accord cadre relatif à l'usage professionnel des pesticides en zones non agricoles, a été signé par le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche avec des représentants de collectivités territoriales, et les principaux acteurs de l'usage professionnel des pesticides.

L'utilisation des produits pesticides en zones non agricoles (voiries, trottoirs, parcs publics, terrains de sports ou de loisirs, zones industrielles, aéroports...) représente environ 5 % du tonnage de substances actives commercialisées chaque année en France (poids certainement plus élevé pour la région Ile-de-France). Les services techniques des collectivités locales en sont les premiers utilisateurs professionnels.

Ces usages constituent un risque important de contamination des eaux, notamment lorsqu'ils sont utilisés sur des surfaces imperméables ou peu perméables, dans la mesure où les pesticides appliqués sont alors facilement entraînés par ruissellement.

Les signataires de cet accord s'engagent à :

* Améliorer la connaissance des utilisateurs par la formation, la recherche et la connaissance des organismes nuisibles,

* Privilégier les aménagements urbains qui nécessitent un usage en pesticides aussi minimal que possible,

* Améliorer les pratiques d'entretien, en n'utilisant les pesticides qu'en dernier ressort et notamment des produits à faible impact, tout en réduisant les quantités apportées (traitements localisés...).

* Diffuser les bonnes pratiques et les retours d'expériences notamment par la création d'une plate-forme informatique d'échange entre professionnels.

Liste des signataires de l'accord cadre :

- Aéroport de Paris,
- L'Assemblée des Communautés de France,
- L'Assemblée des Départements de France,
- L'Association des Eco Maires de France,
- L'Association des Maires de France,
- L'Association des Maires de Grandes Villes de France,
- L'Association des Applicateurs Professionnels de Produits Phytopharmaceutiques,
- L'Association Française des Directeurs de Jardins & Espaces Verts Publics,
- L'Association Professionnelle des Sociétés Françaises Concessionnaires ou Exploitantes d'Autoroutes ou d'Ouvrages Routiers,
- La Chambre Syndicale Désinfection, Désinsectisation, Dératisation,
- Le gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité,
- L'Union Nationale des Entreprises du Paysage,
- L'Union des Entreprises pour la Protection des Jardins et des Espaces Publics,
- Voies Navigables de France.

Cet accord cadre complète celui signé en juin 2010 relatif à l'usage des pesticides par les jardiniers amateurs.

Préparation de la publication du NODU

Lors de la prochaine réunion du CNOS (comité national d'orientation et de suivi), présidé par le ministre en charge de l'agriculture, le NODU 2009 (nombre de doses unitaires), principal indicateur du plan Ecophyto 2018, doit être officialisé. Il sera diffusé accompagné d'une note de conjoncture, analysant le contexte technico-économique et permettant d'apprécier l'évolution de l'utilisation des produits par rapport à 2008.



PRÉFET DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

DRIAAF

Directrice de la publication : Hélène DE COMARMOND

Rédaction : Bertrand HUGUET - Georges FOUILLEUX

D R I A A F - Service régional de l'alimentation - 18, avenue Carnot 94234 CACHAN CEDEX

tél : 01-41-24-18-00 fax : 01-41-24-18-32 mél : sral.draf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr

Retrait bifenthrine

Suite à la non-inscription de la bifenthrine, un avis au JORF du 24/03/10 indiquait les délais d'écoulement pour la commercialisation (30 novembre 2010) et pour l'utilisation (30 mai 2011).

En réponse aux intentions de retraits, des opérateurs ont indiqué l'importance des stocks à écouler. Par conséquent, une décision a été prise de repousser l'échéance du délai d'écoulement des stocks à la commercialisation au 28 février 2011, tout en conservant **l'échéance d'utilisation au 30 mai 2011 (date limite à respecter)**.

Nouvelle AMM

Un nouvel insecticide vient d'être autorisé pour les filières spécialisées : l'ACTARA à base de thiaméthoxam (25%), substance active déjà présente dans le traitement de semences CRUISER.

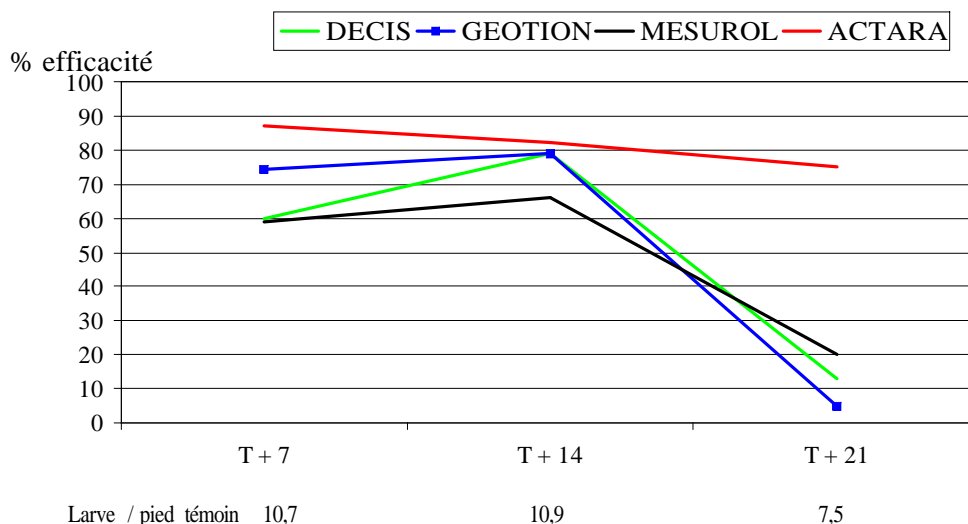
Les principaux usages autorisés sont :

- pucerons et doryphore sur pomme de terre
dose 0,08 kg/ha, 3 applications maxi, DAR 7 jours
- pucerons sur tomate, aubergine, concombre, poivron
dose 0,2 kg/ka, 1 seule application, DAR 3 jours,
- pucerons sur laitue, scarole, frisée, plantes à parfum aromatiques médicinales condimentaires (non alimentaires)
dose 0,2 kg/ka, 1 seule application, DAR 7 jours,
- aleurodes sur tomate, aubergine, concombre, poivron,
dose 0,4 kg/ka, 1 seule application, DAR 3 jours,

Nous avons testé ce produit en 2007 sur un essai doryphore à Chambry (77). Comme le montre le graphique ci-dessous l'efficacité de ce produit était très bonne, accompagnée d'une rémanence plus importante que les références.

Evolution efficacité doryphore

essai Ssral - Chambry (77) - 2007



Eaux usées et irrigation

Un arrêté du 2 août, publié au Journal officiel du 31 août fixe les modalités sanitaires et techniques pour l'utilisation d'eaux usées traitées issues de stations d'épuration ou d'eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation des cultures ou des espaces verts. Ce texte était attendu depuis une vingtaine d'années. L'intérêt de cette pratique est d'économiser la ressource en eau. L'arrêté vise à encadrer les pratiques, garantir la protection de la santé publique, de la santé animale et de l'environnement, ainsi que la sécurité sanitaire des productions agricoles. Il s'agit également de limiter les risques liés aux micro-organismes pathogènes et substances toxiques potentiellement présentes dans ces eaux.

Emballages en bois

Les emballages en bois destinés à l'exportation doivent porter une marque conforme à la norme internationale NIMP15 révisée. Cette marque certifie que le bois a été soumis à un traitement phytosanitaire (thermique uniquement désormais) permettant de respecter les exigences techniques.

Un nouvel arrêté du 24/08/10 (JO du 02/09/10) précise les modalités d'apposition de la marque française sur ces emballages en bois.

Actualité cultures

Les colzas les plus avancés atteignent déjà 4 à 5 feuilles, alors que les derniers sont encore à 1 feuille. Les petites altises et les limaces ont fait peu de dégâts. Les pucerons verts sont détectés depuis le 20 septembre dans certaines parcelles.

Pour les cultures d'été, on peut noter :

- une pression maladie globalement modérée pour les betteraves,
- la présence de botrytis et de sclérotinia sur capitule dans certains tournesols,
- des attaques parfois importantes de pyrale sur maïs.

En arboriculture, des dégâts de carpocapse sont signalés dans certains vergers.

Retrouvez dans les BSV, l'actualité hebdomadaire des cultures sur le site internet de la DRIAIF www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr

rubrique Publications / Bulletins de Santé du Végétal

- grandes cultures – pomme de terre – légumes industriels,
- maraîchage,
- arboriculture,
- horticulture, pépinières, zones non agricoles.

Désherbage antigraminées du blé

Des essais ont été conduits par les SRAL de plusieurs régions pour étudier des programmes de désherbage, associant différentes familles, pour prévenir et gérer les problèmes de résistance.

Applications en post-précoce :

CHLORTOCIDE EL (chlortoluron)	2,5 l/ha
DEFI (prosulfocarbe)	2.5 l/ha
QUARTZ GT (isoproturon + DFF)	1 l/ha
PROWL 400 (pendiméthalin)	2 l/ha
FOSBURI (flufenacet + DFF)	0.4 l/ha

Applications en sortie hiver :

ABAK (pyroxulam + cloquintocet)	0,25 kg/ha
ARCHIPEL (iodosulfuron + mesosulfuron)	0.25 kg/ha

5 essais sont en situation ray grass :

- Poitou-Charentes et Languedoc-Roussillon avec 70-80 pieds/m2
- Bourgogne avec 100 pieds / m2

- Franche-Comté avec 1000 pieds / m2
- Ile-de-France avec 1840 pieds/m2 (essai réalisé à Saint-Vrain en rotation colza-blé-escourgeon en non labour).

2 essais sont en situation vulpins :

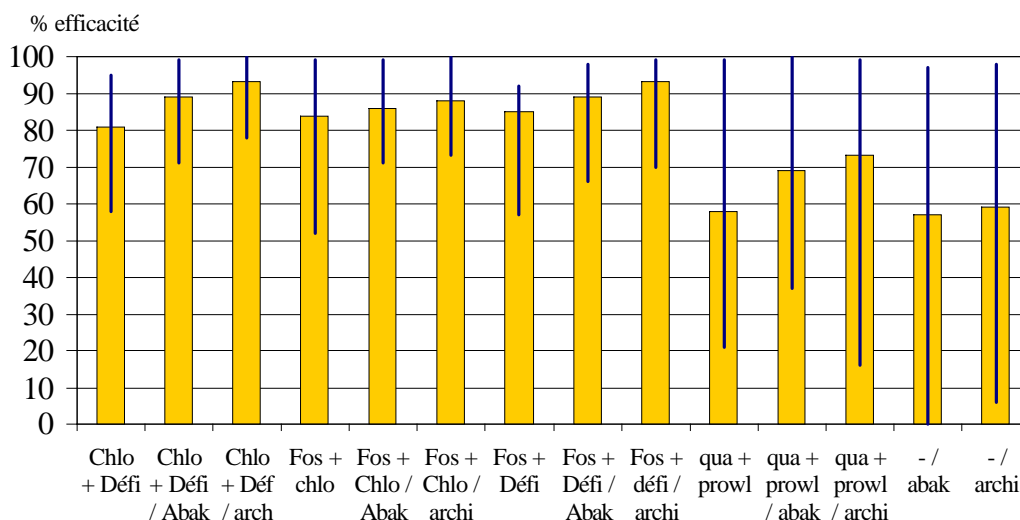
- Picardie avec 40 pieds / m2
- Auvergne avec 220 pieds / m2.

Pour le ray grass, le graphique ci-dessous présente les efficacités moyennes (histogramme) et l'amplitude des valeurs. Les efficacités les plus basses ont été enregistrées dans l'essai le plus infesté.

Mise à part l'association QUARTZ + PROWL plus adaptée au vulpin, les associations d'automne donnent des résultats corrects avec 80-85% d'efficacité. Les rattrapages de printemps amènent le résultat final des programmes autour de 90% d'efficacité, avec un petit avantage à l'ARCHIPEL sur ABAK. Par contre, les applications solo de ces spécialités en sortie d'hiver sont faibles dans 3 essais sur 5 (infestations fortes, adventices trop développées, conditions d'application non optimales ?).

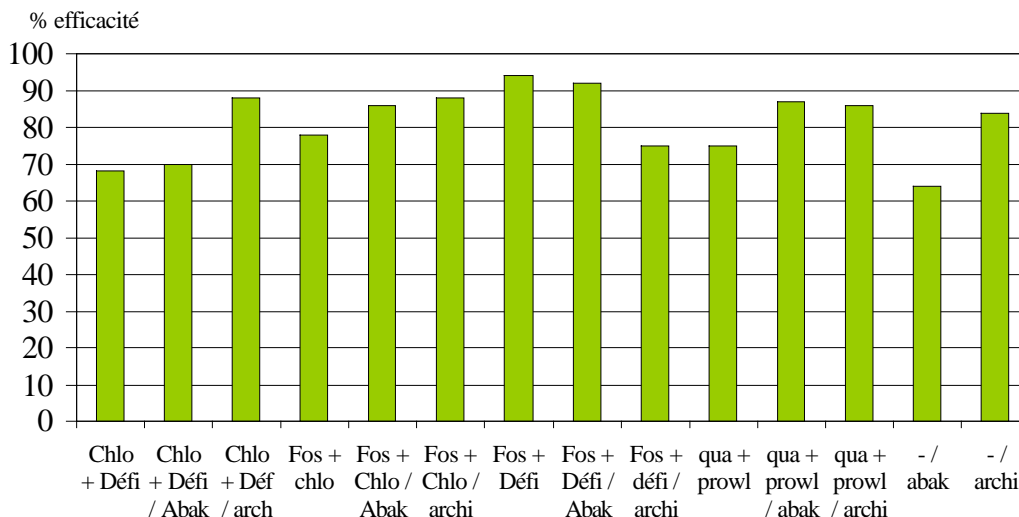
Efficacité Ray grass

5 essais SRAL 2010



Efficacité Vulpins

2 essais SRAL 2010



Pour le vulpin, les applications d'automne sont autour de 70% d'efficacité pour les associations CHLORTO + DEFI ou QUARTZ + PROWL, alors qu'elles montent à 80-90% pour celles avec du FOSBURI. L'apport des traitements de sortie hiver est variable :

- faible pour l'essai de Picardie dans lequel les applications d'automne ont bien fonctionné,
- variable dans celui d'Auvergne, avec des efficacités initiales plus faibles.

Sur vulpin comme sur ray grass, le FOSBURI apporte un mode d'action complémentaire pour prévenir les résistances.

La résolution des problèmes de désherbage passe surtout par des solutions agronomiques :

- intégrer des cultures de printemps,
- éviter les semis trop précoces,
- réintroduire éventuellement un labour.

Infos parasites

Moniliose des fruits

La Moniliose est une maladie des arbres fruitiers provoquée par deux espèces de champignon du genre "Monilia": *Monilia fructigena* qui s'attaque principalement aux fruits à pépins, *Monilia laxa* aux fruits à noyaux.

La moniliose touche les fleurs, les rameaux, et les fruits blessés (par la grêle, les piqûres d'insectes ou les coups de bec des oiseaux).

Une fois atteint, le fruit commence à pourrir, l'épiderme et la chair deviennent bruns et mou et des pustules blanches puis grisâtres se développent en cercle sur les zones en décomposition (voir photo). Le fruit fini par tomber prématurément mais peut aussi sécher, se momifier et rester accroché à l'arbre pendant l'hiver.



Moniliose fructigena sur poire (photo SRAL)

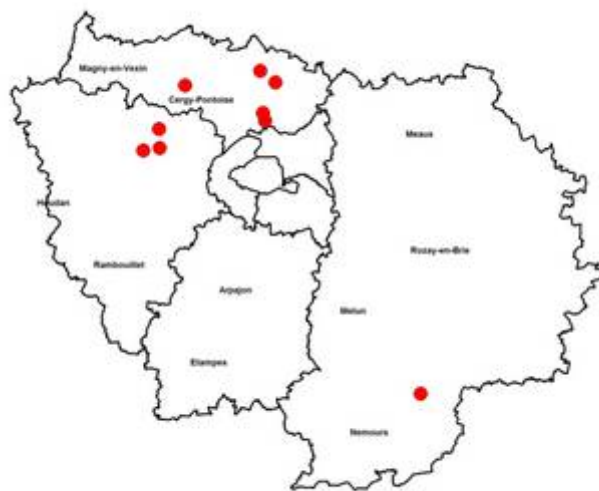
Une nouvelle moniliose est présente depuis quelques années en Europe, provoquée par *Monilinia fructicola*, classé organisme de quarantaine. Elle a été détectée pour la première fois en France sur pêcher, dans le Gard en 2001, et d'autres sites en vallée du Rhône en 2002. Pour l'instant, elle n'a

pas été détectée sur fruits à pépins. Sa présence est signalée aussi chez nos voisins suisses, allemands et espagnols.

La distinction à l'oeil nu avec les monilioses classiques est difficile (fructifications plus beiges). Seul un examen au laboratoire permet d'identifier avec certitude l'espèce. Sa caractéristique est d'avoir une forme de reproduction sexuée (apothécies) et une forme asexuée (conidies), ce qui augmente le risque d'apparition de résistance aux fongicides.

Depuis l'an passé, une prospection des vergers franciliens est confiée à la Fredon. *Monilia fructicola* n'a pas été détecté pour l'instant.

carte des sites prospectés (2009-2010)



Chrysomèle du maïs

Le suivi de la chrysomèle du maïs est terminé, et aucun insecte n'a été détecté sur les 400 pièges mis en place dans la région. Le foyer d'Avrainville de 2008 est donc considéré comme éradiqué.

Dans les autres régions, outre les nouvelles captures déjà signalées le mois dernier en Rhône-Alpes, Alsace et Bourgogne, deux nouvelles régions sont concernées :

- la Lorraine, avec 3 captures dans les Vosges, près d'une aire de l'autoroute A31,
- la Franche-Comté, avec une capture dans le sud du Jura, pas très éloignée des foyers rhône-alpins et bourguignons.